SYNTHÈSE DU COMITÉ DE PROJET

Projet agrivoltaïque de Frémonville

DATE	Mardi 29 septembre 2026	**HORAIRE**	14 h 00
OBJET	Présentation et échanges sur le projet	**PORTEUR**	Enoé Energie

Participants élus

- Thierry CERF — Maire de TANCONVILLE
- Jean-Louis KIPPEURT — Maire de FREMONVILLE
- Emmanuel BIRCHEL – Mairie de FREMONVILLE
- Jean-Marie WAGNER – Mairie de HARBOUEY
- Thomas GUY – Mairie de HARBOUEY
- Danièle GANDRIAN – Mairie de GOGNEY
- Marie Christine VUILLAUME – Mairie de GOGNEY
- Michaël DUPREY – Mairie de GOGNEY
- Jean-Claude BAZIN – Mairie de CIREY-SUR-VEZOUZE et representant de la Communauté de Communes

Excusés

- M. COUSTEUR – Mairie de BARBAS
- M. DURAND – Mairie de BLAMONT
- M. HERRSCHER – Mairie de RICHEVAL
- M. ROSE – Mairie de HATTIGNY

À retenir

- Un projet agrivoltaïque ovin de 10,41 MWc sur environ 26 ha clôturés, conçu pour maintenir l’usage agricole des parcelles.
- Un projet organisé autour de cinq paddocks, avec pâturage de mai à octobre par l’exploitation de Dorian HAINZELIN (GAEC de la Trelle)
- Un dépôt de permis de construire annoncé pour novembre 2026 dans le support de présentation.

La présentation du projet auprès des représentants de la commune et des communes voisines a donné lieu à plusieurs interrogations complémentaires, portant notamment sur les modalités de financement, le calendrier prévisionnel, la sécurisation des installations, la concertation avec les communes voisines et les modalités d'abreuvement du cheptel.

Les éléments de réponse apportés à ces différentes questions sont détaillés ci-après.

1. Quelles sont les modalités de financement du projet ?

Réponse :

Le financement du projet reposera sur une combinaison de fonds propres, mobilisés dans le cadre d'un autofinancement, et de financements externes sous la forme d'un emprunt bancaire.

2. Quel est le calendrier prévisionnel du projet, depuis la phase d'instruction jusqu'à sa mise en service ?

Réponse :

Le tableau ci-dessous présente le calendrier prévisionnel des principales étapes de développement, d'instruction administrative et de réalisation du projet.

Étape	Période prévisionnelle
Dépôt du permis de construire (PC)	Novembre 2026
Instruction administrative	Janvier-Juin 2027
Passage en CDPENAF	Mars 2027
Enquête publique	Août-Décembre 2027
Obtention de l'arrêté préfectoral	Mai 2028
Purge des délais de recours	Septembre 2028
Finalisation du financement et contractualisation EPC	Septembre 2029
Travaux de raccordement	Janvier 2030
Construction des installations	Septembre 2030
Mise en service prévisionnelle	Janvier 2031

Ce calendrier est fourni à titre indicatif et pourra évoluer en fonction de l'avancement des procédures administratives, des délais d'obtention des autorisations et des contraintes techniques liées à la réalisation du projet.

3. Des dispositifs de vidéosurveillance sont-ils prévus sur le site ?

Réponse :

Des dispositifs de vidéosurveillance seront installés au niveau des postes de transformation et/ou des postes de livraison afin de contribuer à la sécurisation des équipements électriques et à la prévention des intrusions.

4. Des actions de communication complémentaires sont-elles envisagées auprès des communes limitrophes ?

Réponse :

Afin de poursuivre la démarche d'information et de concertation engagée autour du projet, il est proposé d'organiser une nouvelle communication à destination des communes limitrophes en amont de l'ouverture de l'enquête publique.

Cette démarche permettra de présenter l'état d'avancement du projet, de partager les principales évolutions éventuelles et de répondre aux interrogations des collectivités concernées.

5. Quelles dispositions sont prévues pour assurer l'abreuvement du cheptel ?

Réponse :

L'alimentation en eau du cheptel sera assurée grâce au raccordement existant de la parcelle au réseau public d'eau potable de la commune de Frémonville.

Un compteur d'eau est d'ores et déjà présent sur la parcelle, permettant de calculer et facturer l'eau utilisée.

ANNEXES

Annexe n°1 : Feuille de presence

Annexe n°2 : Support de présentation

Projet agrivoltaïque de Frémonville : Comité de projet

créateur d'énergies

mardi 29 septembre 2026

Maître d'ouvrage : ENOE

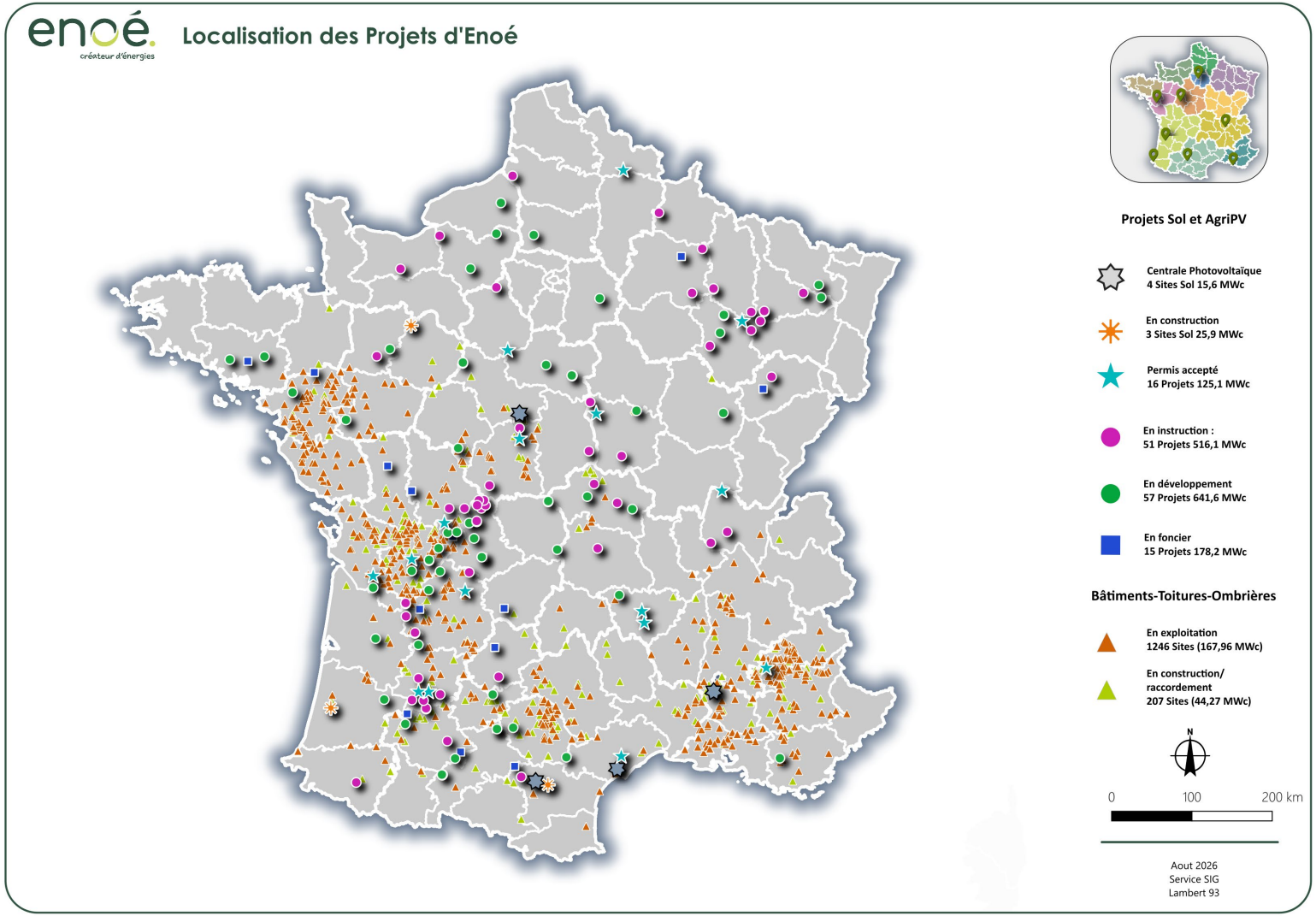
Fondé en
2019

Producteur **français d'énergies renouvelables** présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur

3 domaines d'expertises :
- **PV** (toiture, ombrière, sol)
- **Agrivoltaïsme**
- **Hydrogène vert**

- Siège social à **Marseille**
- Antennes locales à **Nantes**, **Bordeaux**, **Lyon**, **Paris**, et **Biarritz**

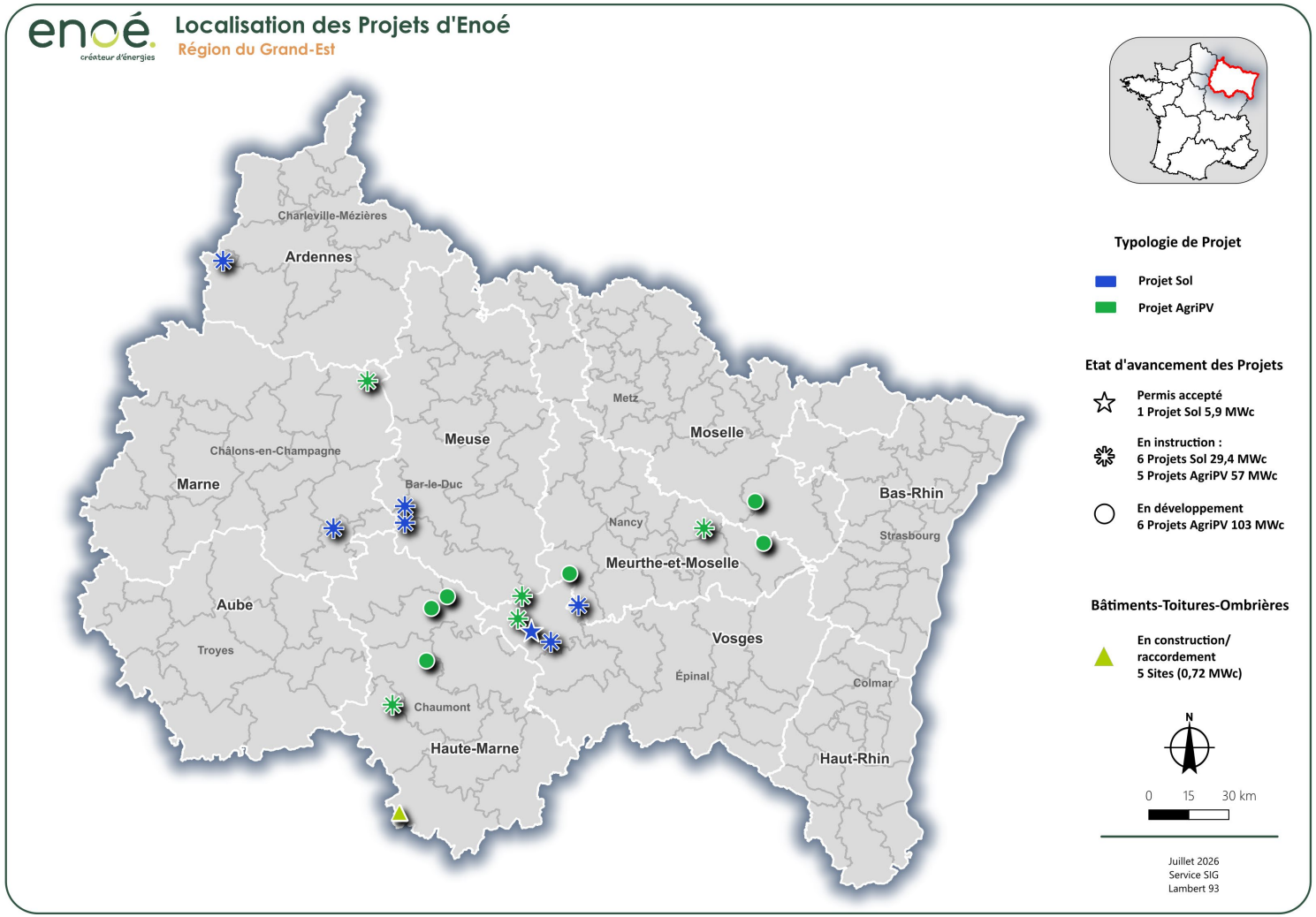
130
collaborateurs



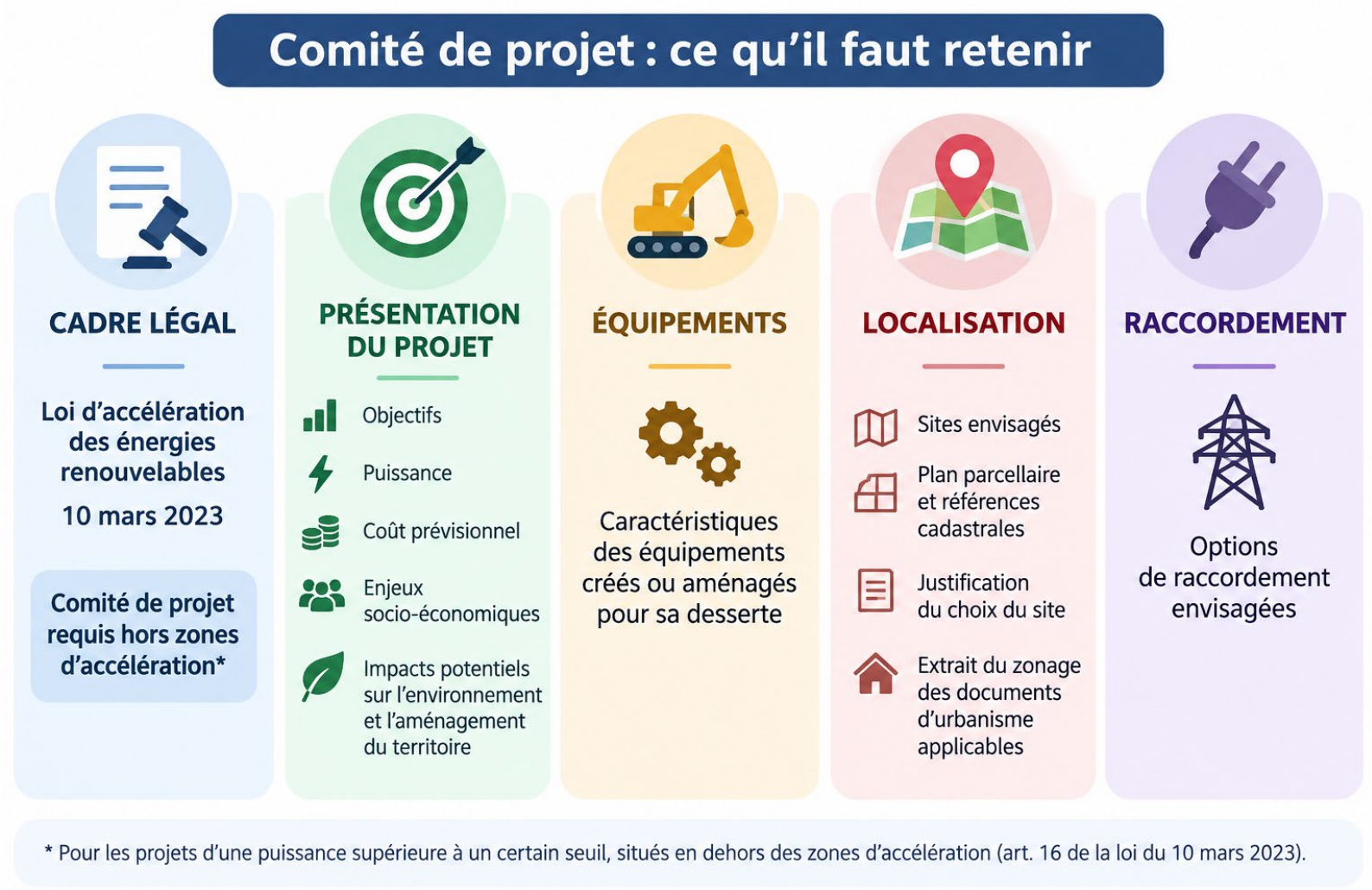
Où Sommes-nous ?

Focus sur le Grand-Est

- 1 projet dont le permis est accepté
- 11 projets en instruction
- 6 projets en développement



Qu’est ce qu’un comité de projet dans le cadre d’un projet photovoltaïque/agrivoltaïque?



Historique du projet agrivoltaïque

03/2024 — Délibération favorable du conseil municipal

07/2024 — Signature de la promesse

01/2025 – 01/2026 — Inventaires écologiques

03/2026 — Réunion avec la DDT

03/2026 — Présentation du projet à l'EPCI

09/2026 — Comité de projet et permanence d'information

11/2026 — Dépôt demande de PC

Justification du choix du site



Départ à la retraite et reprise par un jeune agriculteur



Hors zonage environnemental strict



Avis favorable de la mairie

Contexte territorial

Localisation:

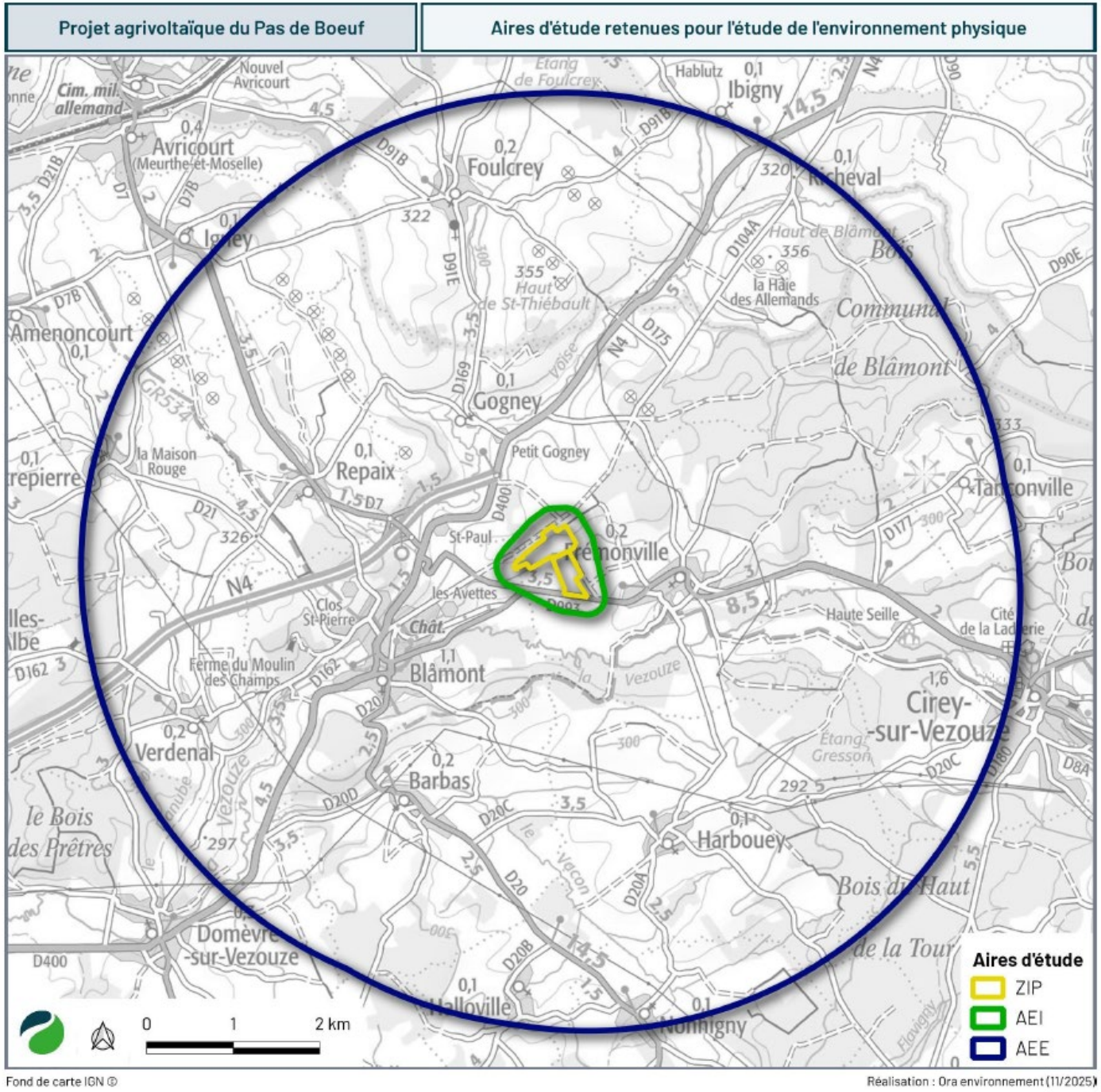
- Commune :
 - Frémonville

Propriétaire:

- M. Jean-Robert LEGRAND

Position des élus:

- Le conseil municipal a soutenu le projet par une délibération favorable en date du 14/12/2023
- Classement des parcelles en zone d'accélération des EnR



Carte 11 : Aires d'étude retenues pour l'étude de l'environnement physique

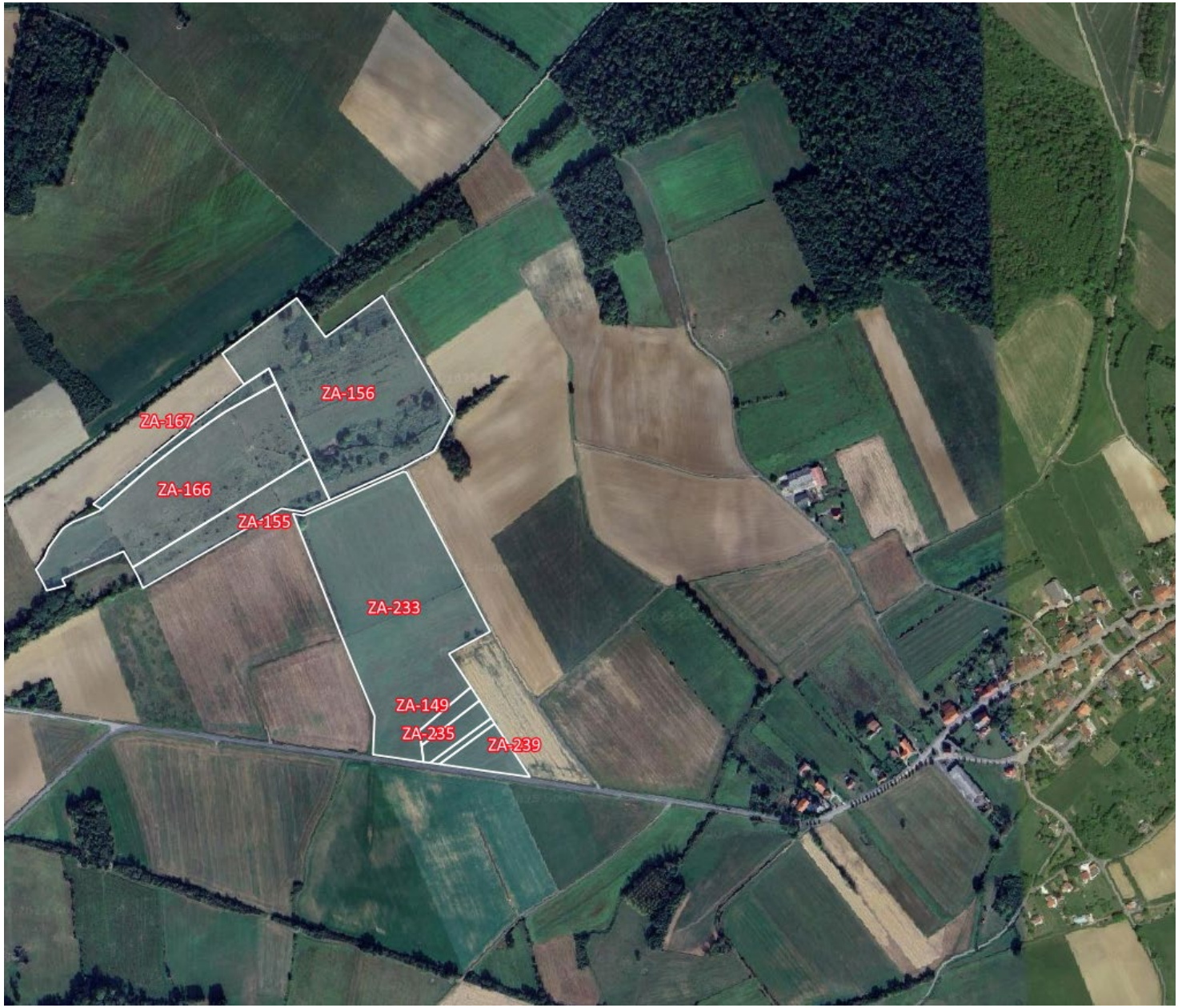
Contexte foncier

Terrain :

- Type de terrain : Agricole
- Occupation des terrains : Prairie permanente
- Projet agricole de M. HAINZELIN : élevage bovin

Promesse de Bail :

- Parcelles :
 - ZA-149
 - ZA-155
 - ZA-156
 - ZA-166
 - ZA-167
 - ZA-233
 - ZA-239



Contexte urbanistique

- PLU : Non
- PLUi : Non
- SCOT : Oui
 - SCoT Multipôle Sud Lorraine
 - « Organiser une stratégie territoriale de production d'énergies renouvelables et de récupération »
 - « Organiser les complémentarités et les coopérations territoriales en matière de déploiement des EnR »
- SRADDET : Oui
 - L'objectif fixé par la Région Grand Est est de 41% d'EnR dans la consommation d'énergie finale en 2030
 - Devenir une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050.

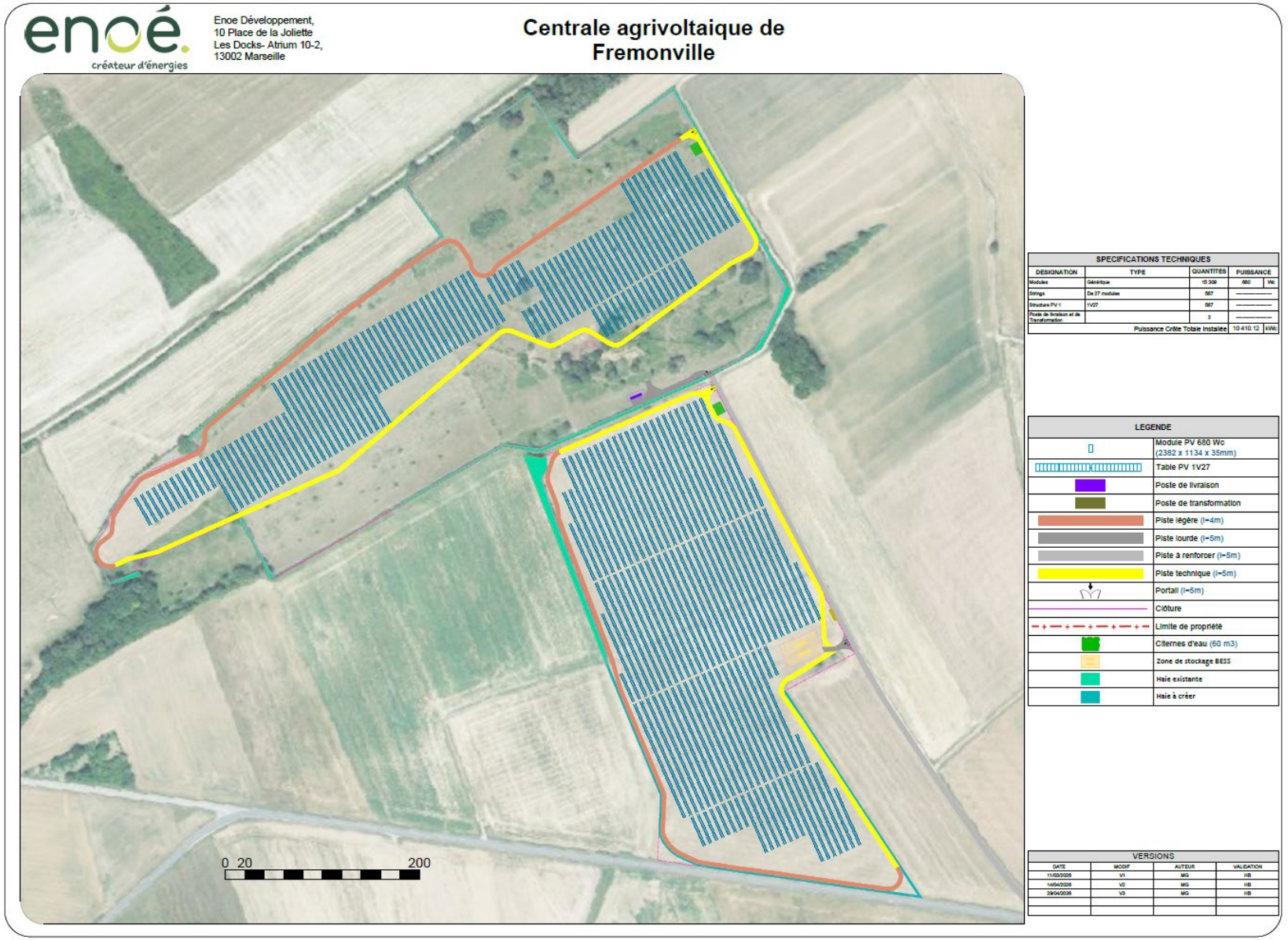
La commune est soumise au RNU



Descriptif du projet

- Puissance : 10,41 MWc
- Type : agrivoltaïsme bovin
- Taille du projet clôturé : 26,28 ha
- Nombre de postes : 2
- Nombre de batterie BESS : 1
- Nombre de portails : 4
- Nombre de panneaux : 15309
- Longueur piste lourde : 145 mètres
- Longueur piste légère : 1500 mètres
- Citerne incendie : 2 x 60m3
- Durée du chantier : 10 mois

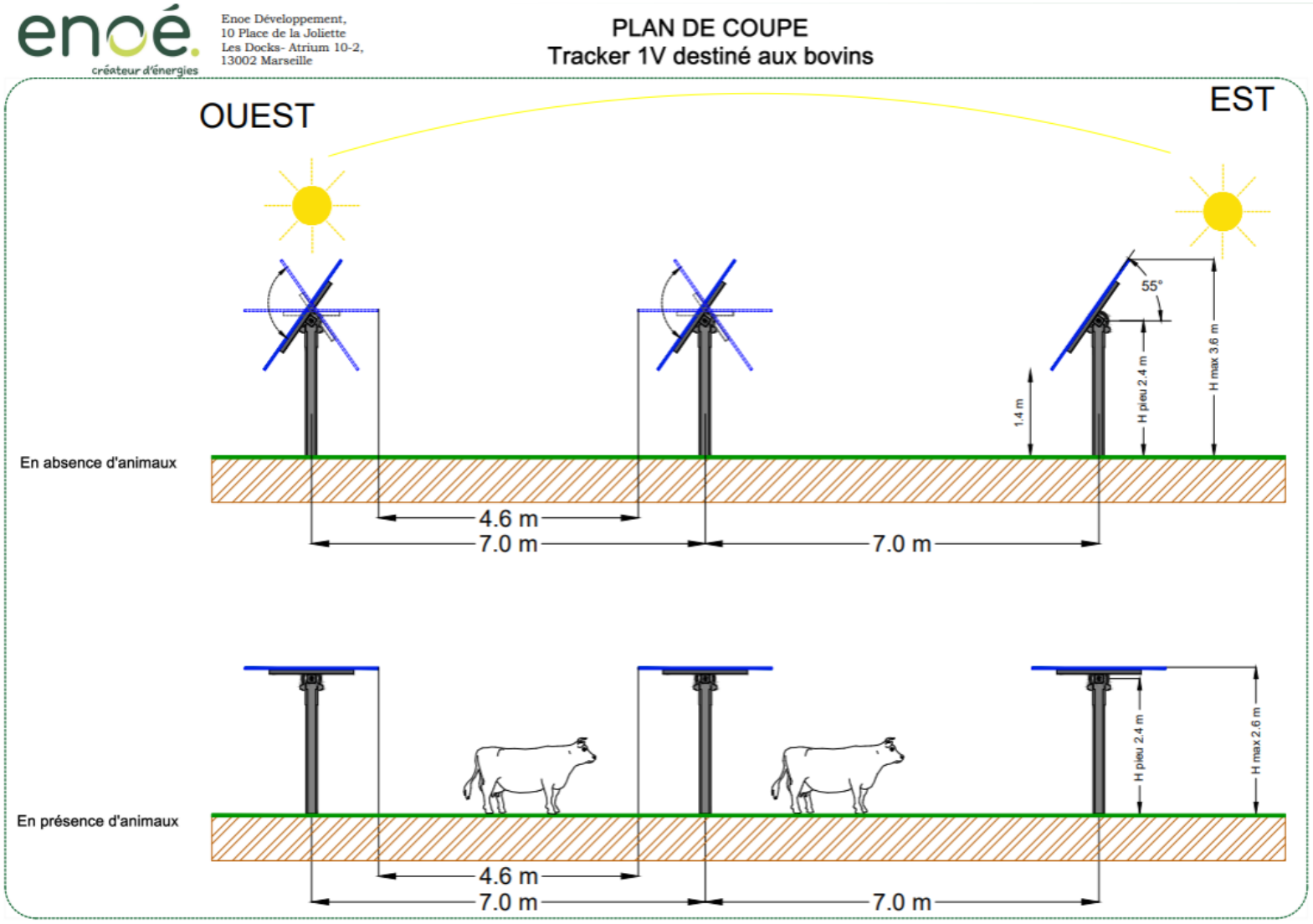
- Equivalent consommation : 5000 foyers
- Investissement de l'ordre de 7,2M€ dont 1,5 M€ de raccordement

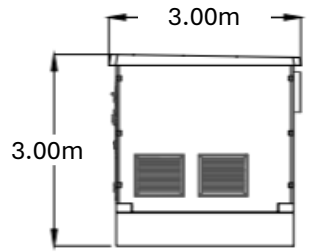


Les composantes d'un projet agrivoltaïque

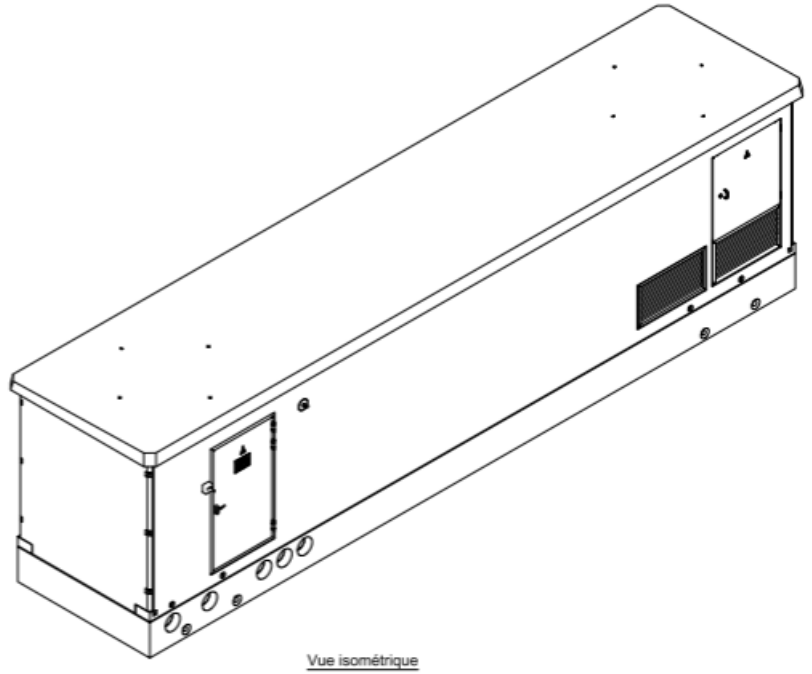
Enoe Développement,
10 Place de la Joliette
Les Docks- Atrium 10-2,
13002 Marseille

PLAN DE COUPE
Tracker 1V destiné aux bovins





Vue Latérale



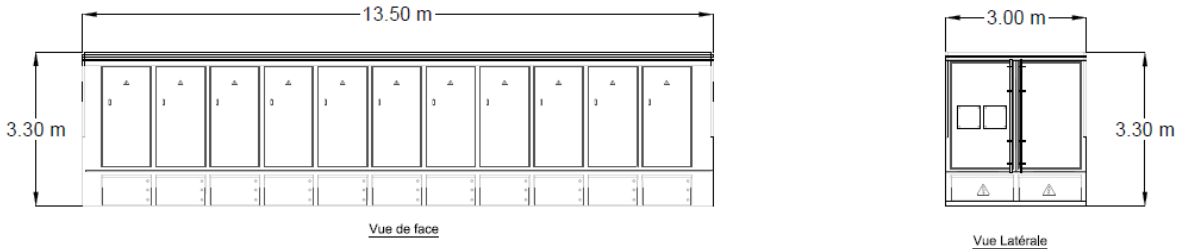
Vue isométrique

Les composantes d'un projet agrivoltaïque

Enoe Développement,
10 Place de la Joliette
Les Docks- Atrium 10-2,
13002 Marseille

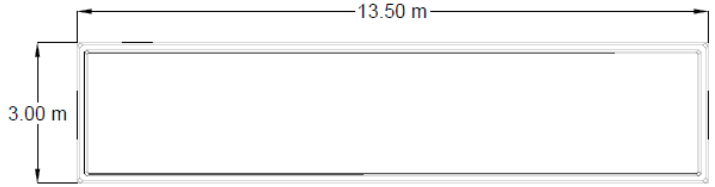
PLAN D'UN CONTAINER BESS

Représentation non contractuelle

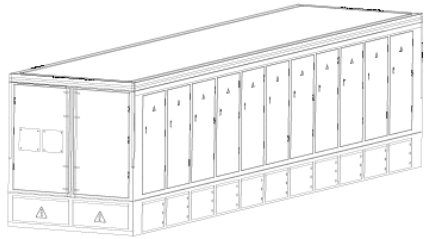


Vue de face

Vue Latérale



Vue de dessus



Vue isométrique

masse = 35 à 45 tonnes avec PCS (power conversion system) Capacité énergétique = jusqu'à 6Mwh

Versions			
DATE	MODIF	AUTEUR	VALIDATION
12/02/2026	Initial	GD	



La fondation par battage simple

Cette fondation, la plus rependue, est utilisée dans les terrains « standards ». La profondeur est déterminée par l'étude de sol, elle est généralement autour de 1,6 m



La fondation par préforage et battage

Cette fondation, est généralement utilisée dans les terrains type rocheux ou en présence de pierres ou galets. La profondeur est déterminée par l'étude de sol, elle est généralement autour de 2 m. Après le préforage, le trou est rempli de gravier ou de béton et ensuite le pieux est battu.





La fondation par lestage

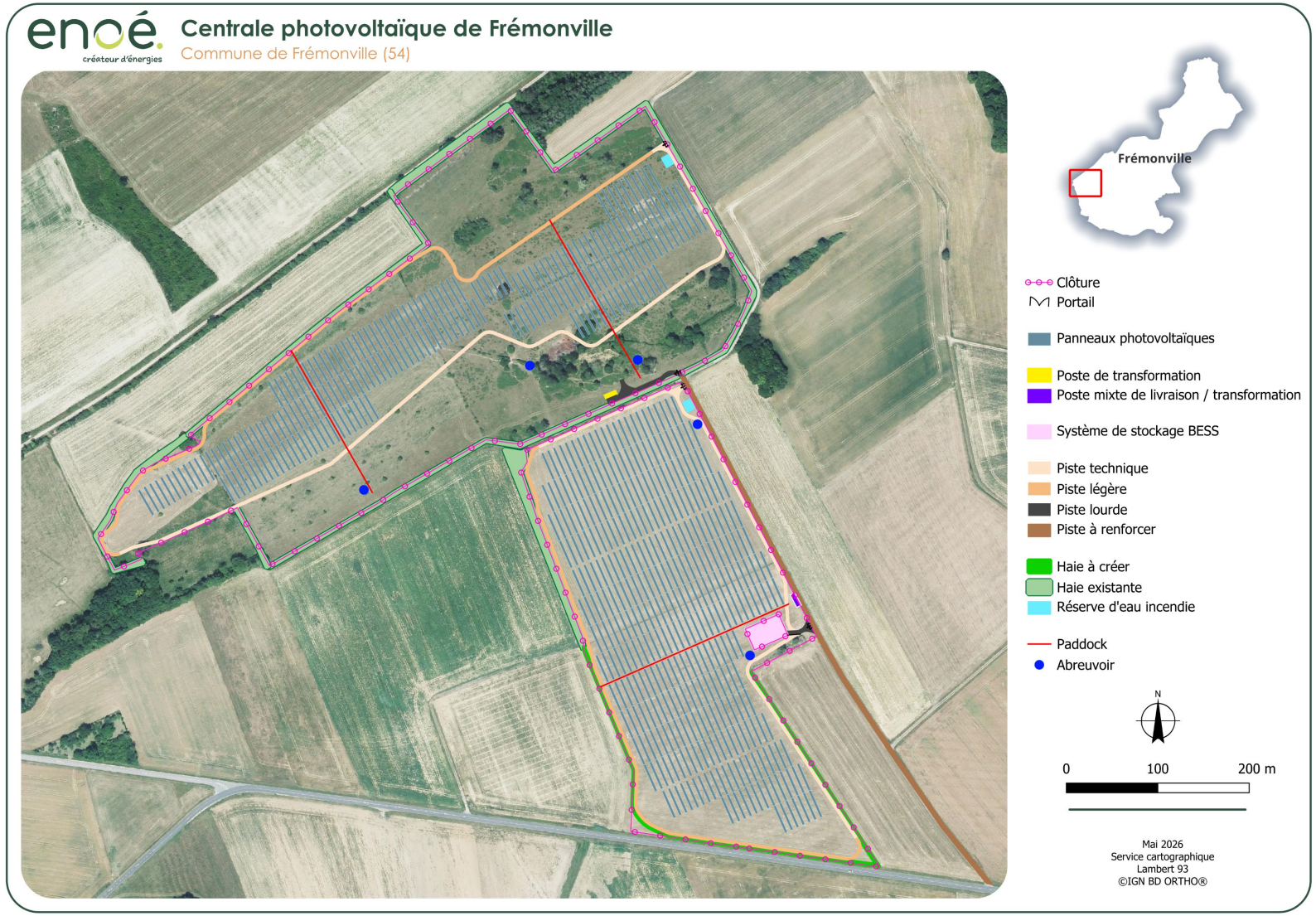
Cette fondation est généralement utilisée dans les terrains non stabilisés (anciennes décharges, présences de mines, sites polluées…). Elle apparait principalement sous deux formes, soit coulée sur place en béton, soit en cage acier plein ou grillagé rempli de gravier ou pierre. Dans les deux cas, cela nécessite une préparation du terrain, décaissement d'environ 20/30cm et apport de gravier.

Adéquation du projet avec la règlementation

CRITÈRES RÉGLEMENTAIRES	PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE FREMONVILLE
Doit apporter directement à la parcelle au moins un service	✓ L'adaptation au changement climatique ✓ L'amélioration du bien-être animal
Doit garantir à un agriculteur actif une production agricole significative	✓ Critère des 90% sera vérifié au regard de la production de biomasse fourragère à l'échelle de la parcelle agricole et le taux de chargement à l'échelle de la surface extérieure accessible aux animaux de l'exploitation agricole, comme indiqué dans l'instruction technique ministérielle,
Doit permettre à l'activité agricole d'être l'activité principale sur la parcelle	✓ Le taux d'emprise au sol de l'installation agrivoltaïque n'excède pas 40% (environ 33% à plat) ✓ La superficie qui n'est plus cultivable est inférieure à 10% de la superficie totale couverte par l'installation agrivoltaïque (moins de 1%) ✓ La hauteur de l'installation agrivoltaïque ainsi que l'espacement inter-rangées intègrent l'usage de l'exploitation
Doit garantir à l'agriculteur un revenu durable étant issu de l'activité agricole	✓ Maintien et consolidation de l'atelier bovin ✓ Amélioration de l'autonomie fourragère ✓ Objectif de maintien de la production actuelle.
Doit être réversible	✓ Démantèlement et remise en état de la parcelle au terme de l'exploitation du parc agrivoltaïque prévu et à la charge d'Enoé

Le projet agricole

- ✓ Les parcelles seront exploitées par M. Dorian HAINZELIN.
- ✓ Le projet sera découpé en 5 paddocks, séparés avec des clôtures mobiles.
- ✓ Le pâturage se fera de début mai à fin octobre (6 mois)
- ✓ Pour faciliter la circulation des bovins et de l'exploitant, les clôtures mobiles disposeront de portails et de clôtures électriques.
- ✓ Montant de la compensation agricole : 18K€



Synthèse de l'état initial

Avifaune :

- 25 espèces ont été recensées sur la zone
- La plupart sont communes et sans enjeu
- Quelques oiseaux nicheurs sur la moitié Nord

Chiroptères :

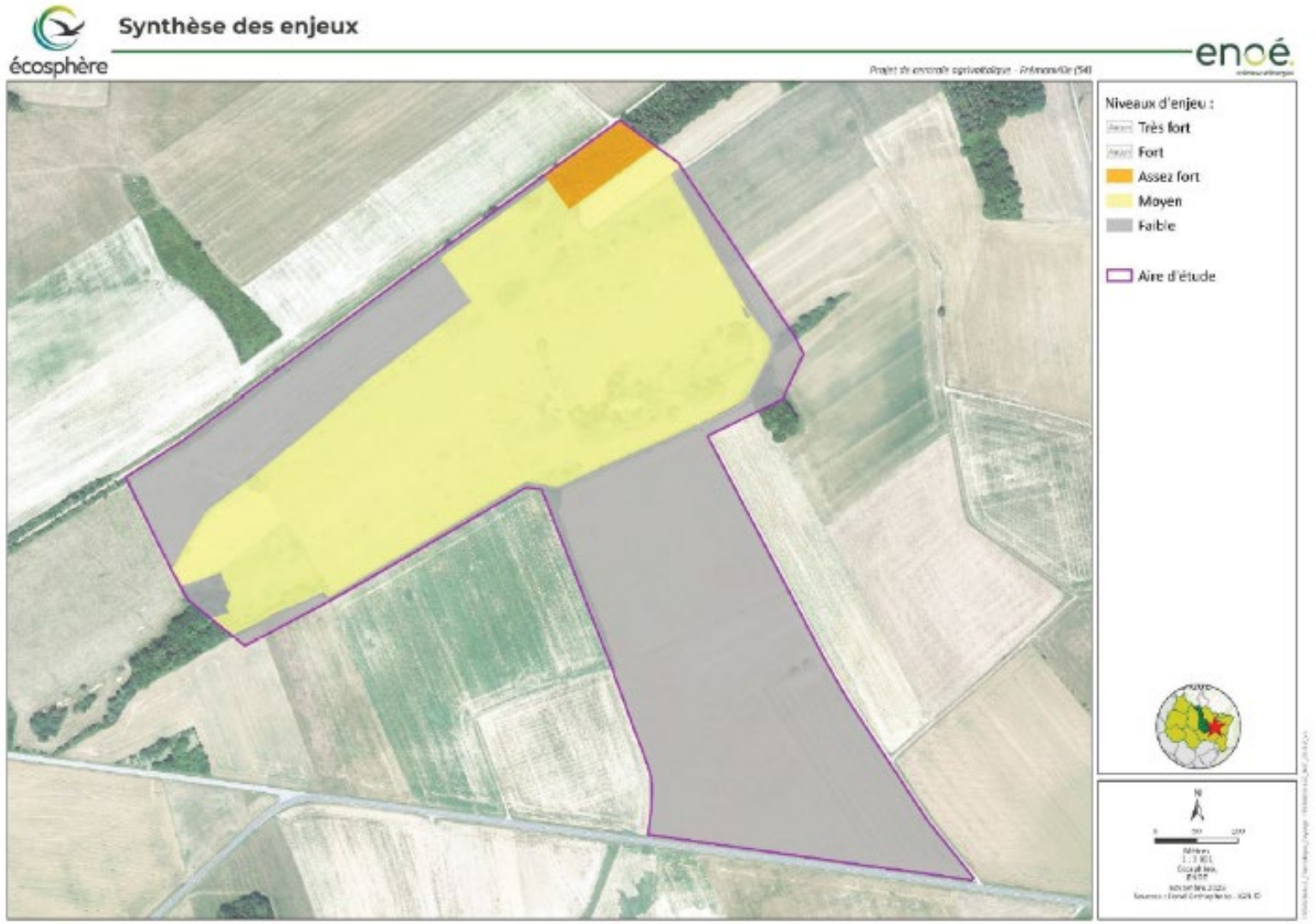
- 12 espèces a été contacté sur l'aire d'étude
- Les points d'écoute montrent une activité chiroptérologique globalement faible

Reptiles :

- Enjeux faibles

Flore :

- Enjeux faibles



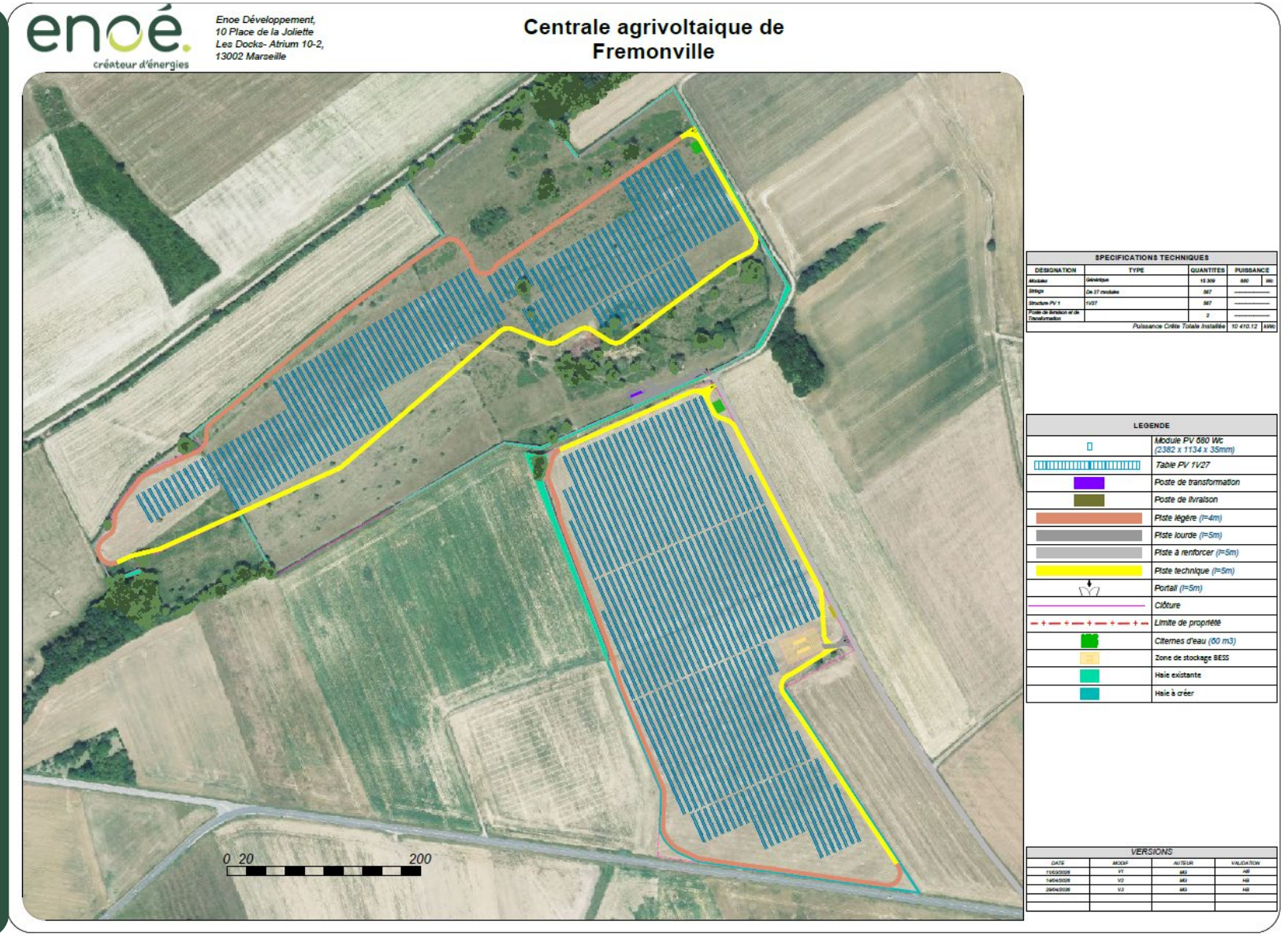
Plan de masse du projet après les mesures d'évitement

Mesures d'évitement et de réducation

- Evitement de toutes les zones humides du site
- Evitement d'une partie de la prairie au Nord-Est, incluant la zone humide, les arbres isolés et le bosquet
- Recul de 20 mètres vis-à-vis de la départementale au sud
- Plantation des **haies périphériques** au sud pour masque la vue depuis la D993 montant estimatif : 25K €
- **Impacts résiduels non significatifs sur l'écologie**

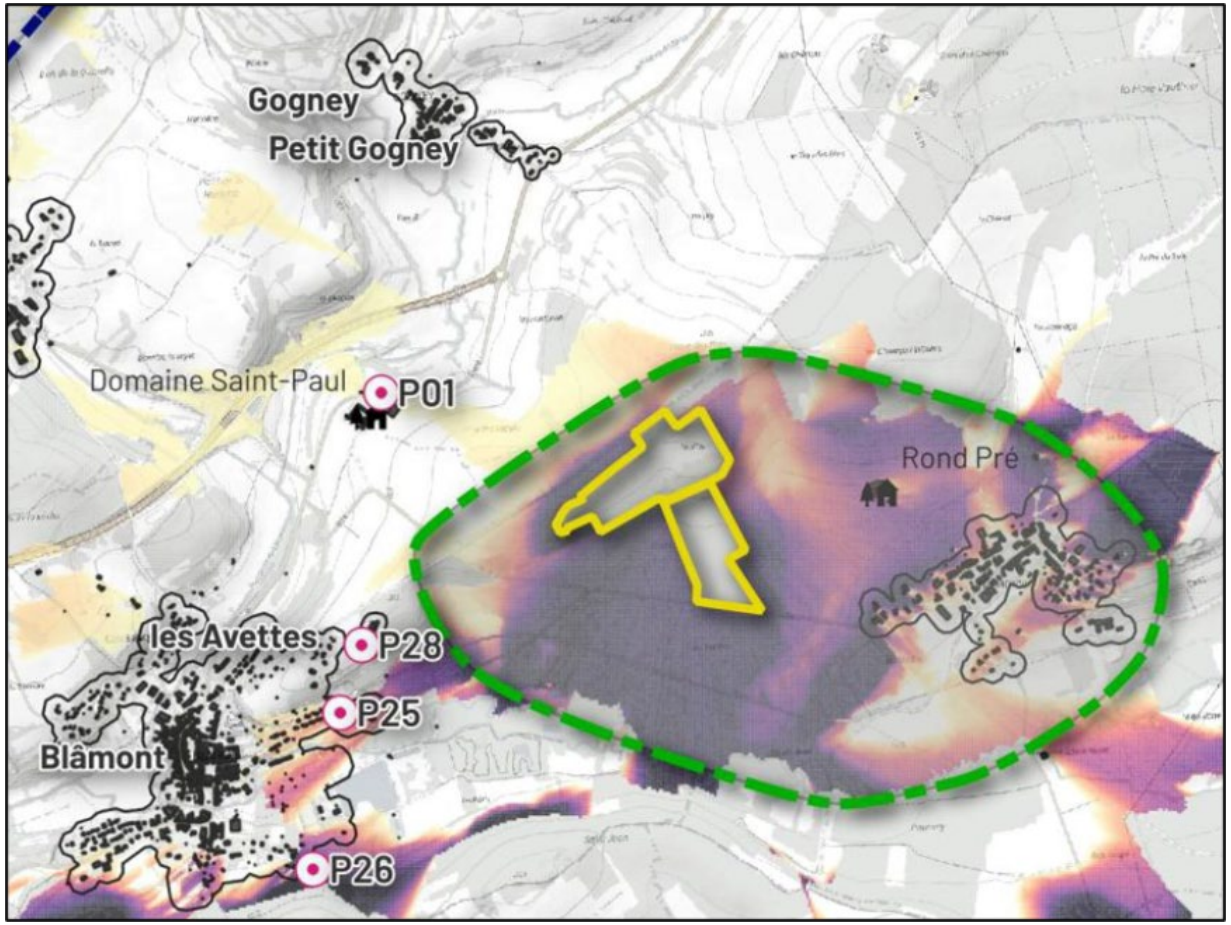
Caractéristiques projet

- Périmètre clôturé : **26 hectares**
- Puissance photovoltaïque : **10,41 MWC**
- Structure / fondation : **pieux battus**



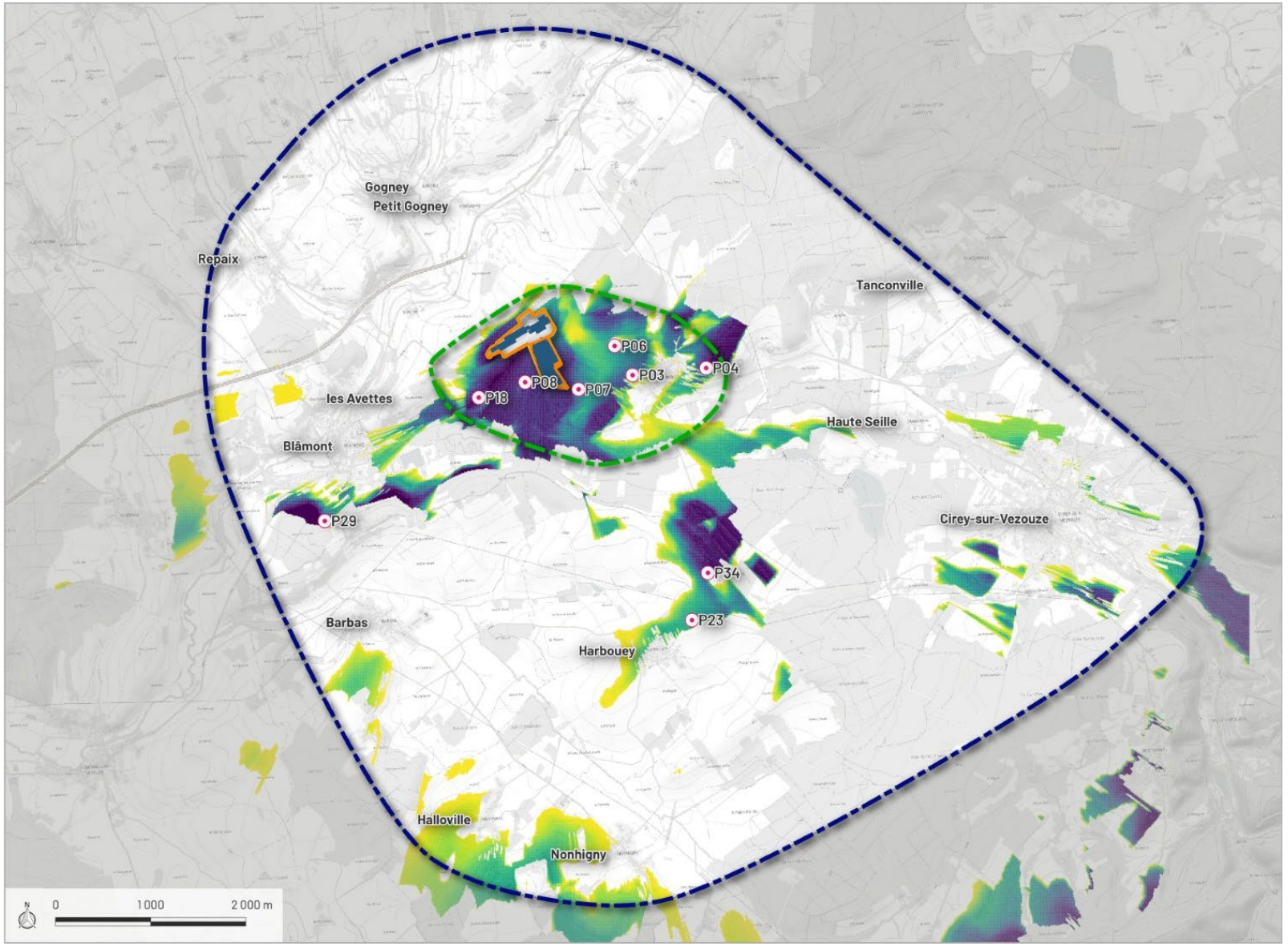
Enjeux paysagers

Prise de vue	Niveau d'enjeu
Sensibilité depuis la D7	Modérée
Sensibilité depuis la N4	Très faible
Sensibilité depuis la D20	Très faible
Sensibilité depuis D175, D20A, D180, D8A, D21, D169, D177, D162, D20D	Nulle
Sensibilité depuis l'itinéraire cyclable Blâmont-Cirey	Très Faible à Nulle
Sensibilité depuis l'Itinéraire cyclable La Vezouze	Très Faible à Nulle
Sensibilité depuis Cirey-sur-Vezouze	Très Faible à Nulle
Sensibilité depuis Tanconville	Très Faible à Nulle
Sensibilité depuis le GR534	Modéré
Sensibilité depuis Petit Gogney	Très Faible
Sensibilité depuis la D993	**Forte**
Sensibilité depuis le village de Frémonville	**Forte**

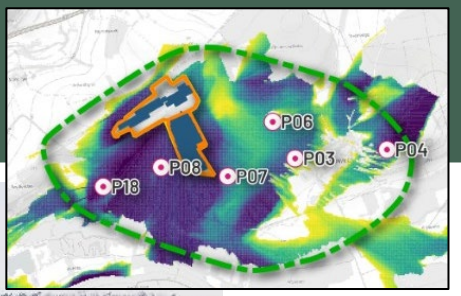


Volet paysager

Emplacement des points de vue



Photomontages n°1 – P07







Photomontage n°2 – P08

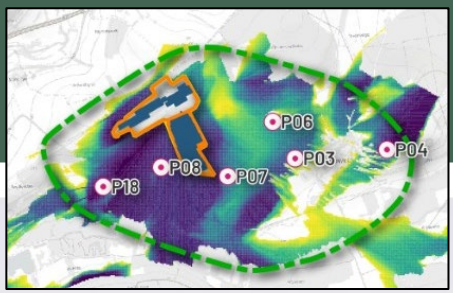
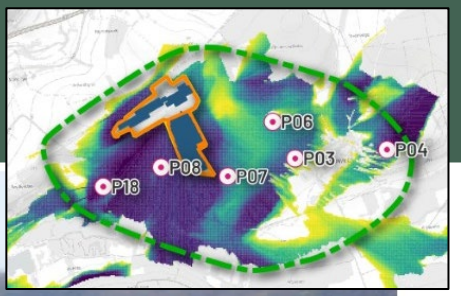




Illustration 10 : Photomontage panorama P08 : Vue depuis la route RD993 © Ora environnement



Photomontages n°3 – P06







L’impact résiduel sur le paysage et le patrimoine est non significatif (nul à faible)
Le niveau d’impact le plus élevé (faible) est localisé au niveau des départementales à proximité immédiate du site

Synthèse des enjeux du milieu physique

Titre	Sensibilité	Impact du projet
Topographie	Faible	Très faible
Sol/Géologie	Faible	Très faible
Eaux	Faible	Très faible sauf en cas d'incident
Captage AEP	Faible	Très faible
Remontée de nappes	Faible	Très faible
Ruissellement	Faible	Très faible
Risques naturels	Faible	Faible
Climat	Faible	Positif
Qualité de l'air	Faible	Positif

- Au regard des niveaux d'impact après application des mesures d'évitement et de réduction, l'impact résiduel sur l'environnement physique est qualifié de faible à nul, et est donc non significative.

Synthèse des enjeux du milieu humain

Titre	Sensibilité	Impact du projet
Socio-économique	Faible	Faible
Tourisme et loisirs	Faible	Nul
Cadre de vie	Faible	Nul
Risque incendie	Faible	Nul
Santé et sécurité	Faible	Nul
Voisinage	Faible	Faible

↳ Au regard des niveaux d'impact après application des mesures d'évitement et de réduction, l'impact résiduel sur l'environnement physique est qualifié de faible à nul, et est donc non significative

Retombées fiscales

La centrale photovoltaïque va générer, au fil de son exploitation, des retombées fiscales importantes pour le territoire. Ce type d'installation est soumis à plusieurs taxes et impôts qui seront perçus par les collectivités locales :

La contribution Economique Territoire CET composée par :

La cotisation foncière des entreprises CFE
La taxe sur le foncier bâti TFB
L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)

L'article 14 de la loi n°2022-1499 du 1er décembre 2022 affirme que la répartition de l'IFER relative aux centrales photovoltaïques installées à compter du 1er janvier 2023 est de 50% pour la commune et 50% pour le département du fait de l'EPCI à fiscalité additionnelle.

Sur la base d'une redevance de 3479€/an par MW de puissance installée, l'estimation de l'IFER est de :

Fiscalité du projet à FREMONVILLE par AN				
	Total	Commune	EPCI	Département
I.F.E.R.	36 000 €	18 000 €	0 €	18 000 €

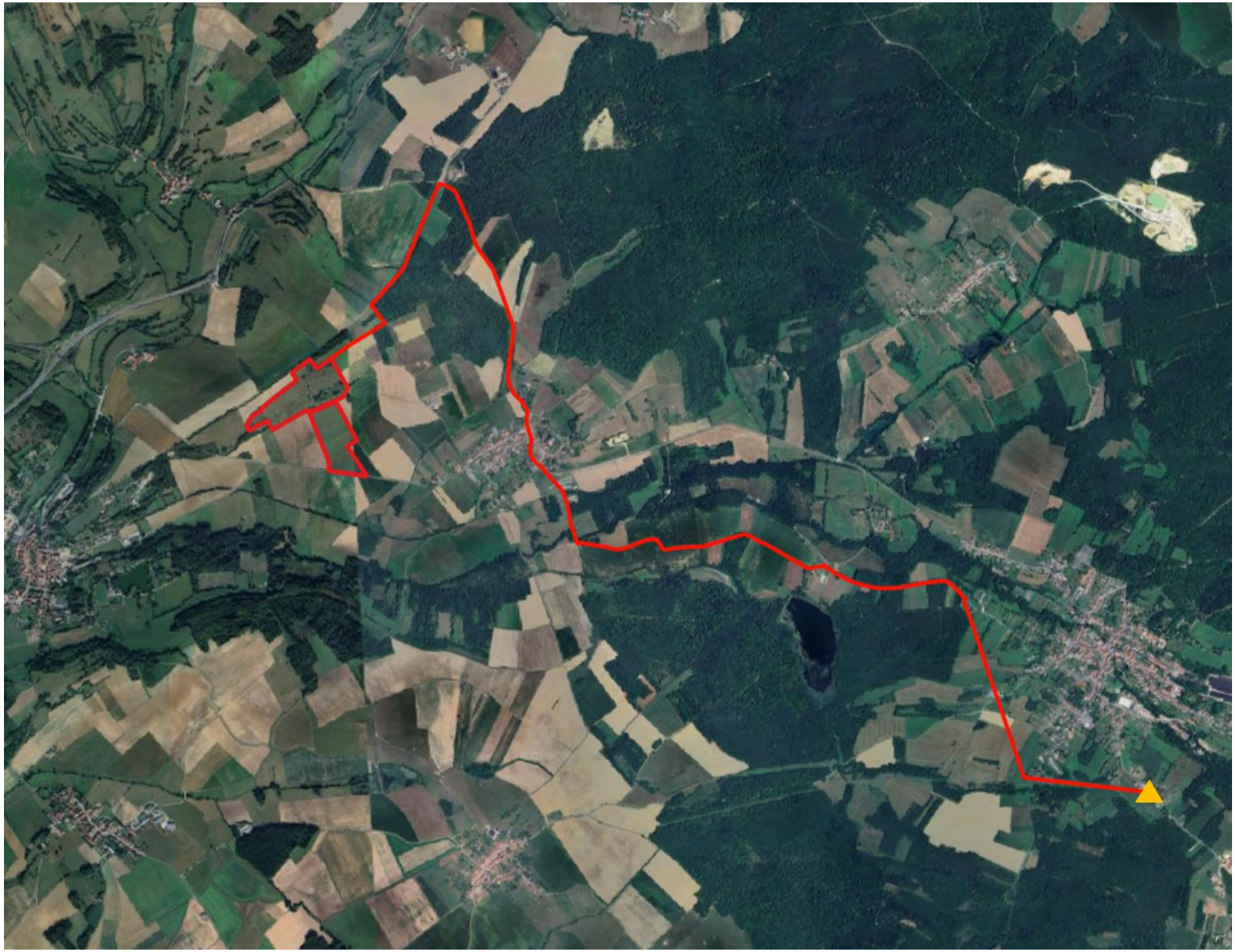
Données de raccordement

Option n°1 : Raccordement PS

- PS de Cirey-en-Vezouze
- Distance : 14,8 km

Situation du poste source :

- Capacités HTA au titre du S3REnR déjà consommée



Titre: Tracé du raccordement au PS de Cirey-en-Vezouze

créateur d'énergies

Temps d'échange